

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2022

ACTIF

*(en milliers d'euros)*

	Note	31 mars 2022			31 mars 2021
		BRUT	AMORT / PROV	NET	NET
Immobilisations incorporelles	4	5	-	5	5
Immobilisations corporelles IFRS	5	716	-	716	716
Immobilisations financières		15	-	15	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>736</b>	<b>-</b>	<b>736</b>	<b>721</b>
Impôts différés actif		-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>736</b>	<b>-</b>	<b>736</b>	<b>721</b>
Avances et acomptes		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Immobilisations destinées à être cédées	5	-	-	-	-
Autres créances	8	310	-	310	299
Placements Financiers		-	-	-	-
Disponibilités	9	1 791	-	1 791	2 352
Compte de régularisation actif		2	-	2	6
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>2 103</b>	<b>-</b>	<b>2 103</b>	<b>2 657</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 839</b>	<b>-</b>	<b>2 839</b>	<b>3 378</b>

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

**BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2022****PASSIF***(en milliers d'euros)*

	Note	31 mars 2022	31 mars 2021
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		1 115	1 599
Résultat exercice consolidé		-507	-484
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	11	<b>2 689</b>	<b>3 196</b>
Provisions pour risques et charges	12	5	5
Provisions engagements retraite		0	0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
<b>IMPOTS DIFFERES PASSIFS</b>	19	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EMPRUNTS</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>2 694</b>	<b>3 201</b>
Dettes d'exploitation		67	77
Dettes diverses		76	99
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	13	<b>144</b>	<b>177</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 839</b>	<b>3 378</b>

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**  
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
 Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS  
 R.C.S. PARIS B 562 047 605  
 SIRET n°562 047 605 00349

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2022**

*(en milliers d'euros)*

	Note	31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires net		0	0
Régularisation Chiffres d'affaires		0	0
Production stockée		0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>
Reprise s/amortissements et provisions		0	17
Transferts de charges		0	0
Autres produits		0	3
<b>TOTAL PRODUITS</b>	15	<b>0</b>	<b>20</b>
Achats consommés		1	2
Autres achats et charges externes		190	208
Impôts et taxes		15	27
Frais de personnel		359	379
Dotation aux amortissements		0	0
Dotation aux provisions		0	0
Autres charges		3	5
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>569</b>	<b>620</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		<b>-569</b>	<b>-600</b>
Plus ou moins values de cession d'immobilisation		8	0
Dotation/reprise nette aux provisions pour risques et charges		0	0
Variation de valeur des immeubles de placement		0	0
Produits non courants		55	0
Charges non courantes		1	5
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION NON COURANT</b>	17	<b>62</b>	<b>-5</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>-507</b>	<b>-606</b>
Reprise de provision pour actif en cours de cession		0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>-507</b>	<b>-606</b>
Impôts sur les bénéfices / Exit Taxe	18	0	122
Provision pour impôts différés (variation)		0	0
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>-507</b>	<b>-484</b>
<b>RESULTAT REVENANT AUX ACTIONNAIRES EN EUROS PAR ACTION</b>			
- Résultat de base par action (part du groupe)		-4.46 €	-4.25 €
- Résultat dilué par action (part du groupe)		-4.46 €	-4.25 €
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>-507</b>	<b>-484</b>

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**  
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
 Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS  
 R.C.S. PARIS B 562 047 605  
 SIRET n°562 047 605 00349

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 MARS 2022**

*(en milliers d'euros)*

**Variation des capitaux propres au 31 mars 2022**

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise	Total part du groupe
Capitaux propres au 01/04/2021	4 584	-	1 599	(484)	(2 503)	3 196
Affectation du résultat n-1			(484)	484		-
Autres						-
Résultat net de la période				(507)		(507)
<b>Capitaux propres au 31/03/2022</b>	<b>4 584</b>	<b>-</b>	<b>1 114</b>	<b>(507)</b>	<b>(2 503)</b>	<b>2 689</b>

**Variation des capitaux propres au 31 mars 2021**

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise	Total part du groupe
Capitaux propres au 01/04/2020	4 584	-	2 143	(543)	(2 503)	3 680
Affectation du résultat n-1			(543)	543		-
Autres						-
Résultat net de la période				(484)		(484)
<b>Capitaux propres au 31/03/2021</b>	<b>4 584</b>	<b>-</b>	<b>1 599</b>	<b>(484)</b>	<b>(2 503)</b>	<b>3 196</b>

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**  
**Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €**  
**Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS**  
**R.C.S. PARIS B 562 047 605**  
**SIRET n°562 047 605 00349**

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 MARS 2022**  
*(en milliers d'euros)*

<b>Flux de Trésorerie liés à l'activité</b>	<b>31.03.2022</b>	<b>31.03.2021</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>(507)</b>	<b>(484)</b>
<b>Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>(15)</b>	<b>(35)</b>
Variation des amortissements	-	-
Variation des provisions	-	(35)
Variation des provisions sur actif	-	-
Variation des impôts différés	-	-
Plus ou moins-values de cession	-	-
Variation de la valeur des immeubles de placement	-	-
Autres éléments	(15)	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(522)</b>	<b>(519)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>(40)</b>	<b>(164)</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(562)</b>	<b>(683)</b>
<b>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</b>		
Frais et Produits financiers	-	-
Dividendes reçues des sociétés mises en équivalence	-	-
Impôts sur les sociétés hors impôts sur les plus value de cession	-	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(562)</b>	<b>(683)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	1	-
Cession d'immobilisations	-	115
Cession des immobilisations financières	-	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1</b>	<b>115</b>
Remboursement d'emprunts	-	-
Prêts et dépôts	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie par les Flux</b>	<b>(561)</b>	<b>(569)</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>2 352</b>	<b>2 921</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>1 791</b>	<b>2 352</b>

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS  
R.C.S. PARIS B 562 047 605  
SIRET n°562 047 605 00349

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2022**

**PREAMBULE**

Depuis l'exercice de 15 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2010 (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009), l'exercice social de la société d'une durée de 12 mois commence le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été arrêtés par le Directoire le 20 juin 2022 et ont été examinés par le Conseil de surveillance le [DATE] 2022.

**NOTE N° 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

**1.1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes consolidés du groupe F.S.D.V. au 31 mars 2022 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Le groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Aucun nouveau texte IFRS applicable obligatoirement pour les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2020 n'a d'incidence sur la présentation des comptes au 31 mars 2022.

**1.1.1 – Méthodes d'évaluation des actifs corporels :**

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009, la totalité des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de Placement », et sont évalués selon le modèle de la juste valeur conformément à la possibilité offerte par l'IAS 40.

### **1.1.2 – Provisions pour indemnités de départ en retraite :**

Les indemnités de départ en retraite (norme IAS 19 révisée) ont donné lieu jusqu'au 31 mars 2017 à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

La seule personne concernée ayant fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 2017, le montant existant a été réintégré dans les résultats de l'exercice clos au 31 mars 2018.

## **1.2 - METHODES DE CONSOLIDATION**

### **1.2.1 - La consolidation a été effectuée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022.**

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

### **1.2.2 - Retraitement des comptes sociaux.**

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés.
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
  - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents ;
  - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers, ce qui entraîne la reconnaissance de passifs d'impôts différés. Ces derniers ne sont cependant pas comptabilisés en l'absence de perspectives de résultats taxables.

L'incidence fiscale des reports déficitaires, compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochains exercices, n'est également pas constatée en impôts différés actif.

## **1.3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Elles représentent la valeur des marques appartenant à la société.

## **1.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**1.4.1** - Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IAS 40 – note 1.1.1), les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle elles se produisent ;
- à leur valeur d'acquisition pour les autres immobilisations corporelles.

**1.4.2** - Les biens immobiliers ne font pas l'objet d'amortissement. Les autres immobilisations corporelles sont totalement amorties.

**1.4.3** - Les immobilisations dont la vente est considérée comme hautement probable à la clôture de l'exercice sont présentées en Actif courant sous une rubrique distincte intitulée « Immobilisations destinées à être cédées » - voir Note n° 1.9 de l'annexe.

## **1.5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie des loyers.

## **1.6 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES**

Néant.

## **1.7 - VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

## **1.8 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES**

**1.8.1 - L'impôt sur les bénéfices** correspond à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'une intégration fiscale avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2000. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable, laquelle ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation (voir Note n° 1.2.2).

### **1.8.2 - Impôts Différés Passif**

Les règles afférentes à la limitation de l'utilisation des reports déficitaires dont bénéficie la société pouvait entraîner, en cas de réalisation de plus-values de cession significatives sur un exercice, le paiement d'un impôt sur les sociétés, nonobstant l'existence de ces déficits reportables. Cette réglementation fiscale particulière a conduit jusqu'au 31 mars 2018, dans l'hypothèse d'une éventuelle cession de certains biens immobiliers de F.S.D.V., à ne constater qu'une partie des Impôts Différés Passif. **L'absence de plus-values significatives au cours d'exercices futurs au-delà du plafond précité (1 M€), et compte tenu du montant des reports déficitaires, conduit à ne plus constater d'Impôt Différé Passif à compter de la clôture des comptes du groupe au 31 mars 2019.**

Ce point est détaillé en note 19.2.

## **1.9 – PRESENTATION AU BILAN DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES**

En cas d'existence à la clôture des comptes d'un compromis de vente ou de tout document équivalent et d'une certitude quant au financement par l'acquéreur, les immobilisations concernées sont transférées au poste « Immobilisations destinées à être cédées » pour leur prix de cession, les plus ou moins-values alors dégagées étant intégrées dans le résultat de la période.



**1.10 – MODIFICATIONS APPORTEES AUX METHODES COMPTABLES**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de la période.

**NOTE N° 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION****2.1 - SOCIETE CONSOLIDANTE**

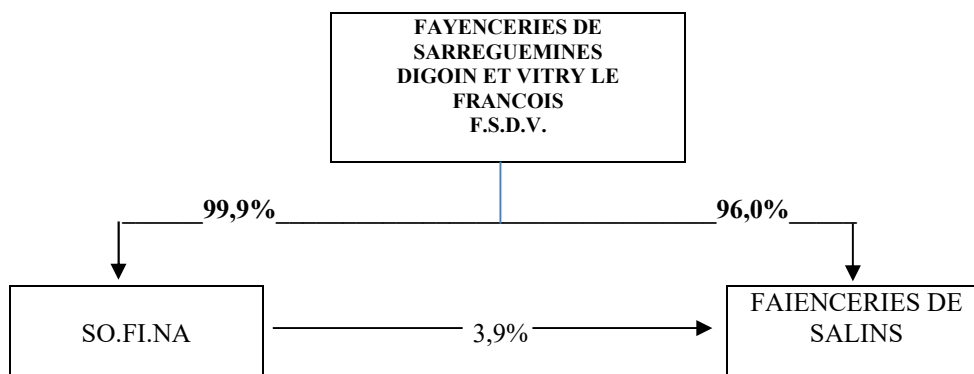
NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	5, rue du Helder 75009 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG

**2.2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	625 480 223	99,76%	IG
SOFINA	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	302 220 652	99,81 %	IG

IG = Intégration globale

### 2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 31 mars 2022



### 2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

### NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### 3.1 – CESSIONS IMMOBILIERES

Aucune cession immobilière n'est intervenue au cours de l'exercice.

#### 3.2 – PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICES ANTERIEUS

Les contestations soulevées auprès du Service des impôts de Sarreguemines quant au niveau apparemment des taxes foncières ont abouti et ont permis d'enregistrer un dégrèvement portant sur les exercices 2018 à 2020 de 24 815 €

L'anomalie avait pour origine le maintien en bases d'imposition de terrains cédés.

#### 3.3 – RECHERCHE D'UN ACQUEREUR AU GROUPE

En juillet 2019, à la demande de ses Actionnaires historiques, la société a publié dans la presse financière et auprès des principaux diffuseurs un communiqué faisant état de ce que ceux-ci étaient susceptibles de céder leurs actions.

Plusieurs marques d'intérêt ont été reçues. A la date de rédaction du présent document, le processus d'étude détaillée du Groupe se poursuit.

Les différents confinements subis retardent les discussions et leur éventuel aboutissement.

Compte tenu de la lenteur du processus d'étude, d'autres modes de sortie des Actionnaires historiques sont en cours d'étude.

#### 3.4 – ACCIDENT SURVENU DANS L'ENCEINTE DU SITE DE SARREGUEMINES3

##### 3.4.1 – La genèse de cet accident

En avril 2015, un jeune homme âgé de 15 ans et un de ses amis ont pénétré de manière illégale dans l'enceinte du site désaffecté des Faïenceries, en dépit des clôtures et panneaux d'interdiction.

Ils ont escaladé des murs d'une dizaine de mètres de hauteur pour accéder aux toitures, selon leurs dires « *pour effectuer des sauts de toit en toit* ».

A l'occasion d'un de ces sauts, ce jeune homme a traversé une plaque de fibrociment et a chuté d'une dizaine de mètres.

A la suite de cet accident, la partie inférieure de son corps est inerte, selon l'Avocat de la famille.

Ses parents et ce jeune garçon ont assigné F.S.D.V. et son assureur devant le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines.

Il y a lieu de préciser que cet accident rentre dans les garanties du contrat d'assurance Responsabilité Civile de la société, ce qui est reconnu par l'Assureur partie prenante à la procédure.

### **3.4.2 – Jugement du Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines**

Par jugement du 7 juin 2019, le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines a retenu la responsabilité de F.S.D.V. à hauteur de 90 % des préjudices subis par ce jeune garçon, et

- a condamné in solidum F.S.D.V. et son assureur à payer la somme de 174 K€ à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et au versement d'une provision de 50 K€
- a désigné un Expert afin de procéder à l'examen des préjudices.

La motivation du jugement étant jugée par l'Avocat de la société, et celui de l'assureur, comme « particulièrement contestable », il a été fait appel de ce jugement.

En effet, la motivation du jugement est fondée sur un arrêt de la Cour de Cassation dont l'application correcte aurait dû conduire à exonérer F.S.D.V. de toute responsabilité.

La clôture des débats est intervenue le 12 mai 2022.

L'audience de plaidoirie est fixée au 8 septembre 2022.

### **3.5 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2022.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN AU 31 mars 2022

### **ACTIF**

#### **NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En milliers d'Euros	31.03.2021	Augmentations	Diminutions	31.03.2022
• ETUDE VALORISATION SITE FAÏENCERIES	1	-	-	1
• CONCESSIONS ET DROITS	5	-	-	5
• AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6	-	-	6
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>12</b>	-	-	<b>12</b>
AMORTISSEMENTS	7	-	-	7
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5</b>	-	-	<b>5</b>

#### **NOTE N° 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

##### **TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Valeur au 31.03.2021 (IFRS)	Acquisitions Cessions	Réévaluat°/ Dépréciat°	Transfert (Val. IFRS)	Valeur au 31.03.2022 (IFRS)	Valeur de cession des biens cédés
<b>1. <u>Terrains et constructions</u></b>						
. à Sarreguemines	-	-	-	-	-	
. à Vitry le François	526	-	-	-	526	
. à Digoïn	190	-	-	-	190	
. à Salins	-	-	-	-	-	
S/T terrains et constructions	716	-	-	-	716	
<b>2. <u>Autres immobilisations corporelles</u></b>			-	-		
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>716</b>	-	-	-	<b>716</b>	
<b>3. <u>Immobilisations destinées à être Cédées (1)</u></b>						
. Cessions et revalorisations maisons ouv.		-	-	-	-	

(1) – Voir note 1.9 – Présentation au bilan des Immobilisations destinées à être cédées

#### **NOTE N° 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Néant

#### **NOTE N° 7 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

En l'absence d'activité commerciale ou d'opérations de cessions d'immobilisations, aucune créance clients ne figure à la clôture des comptes clos au 31 mars 2022.

**NOTE N° 8 - AUTRES CREANCES**

En milliers d'Euros	31.03.2020	VARIATION NETTE	31.03.2022
AUTRES CREANCES	299 (1)	11	310
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>	<b>11</b>	<b>310</b>

(1) Le solde des Autres créances est principalement constitué des soldes débiteurs de TVA et d'une créance de carry-back constatée au 31 mars 2021.

L'essentiel des créances est à moins d'un an à l'exception de la créance de carry-back suscitée.

**NOTE N° 9 – TRESORERIE**

En milliers d'Euros	31.03.2021	VARIATION NETTE	31.03.2022
PLACEMENTS FINANCIERS			
DISPONIBILITES	2 352	(562)	1 791
<b>TOTAL</b>	<b>2 352</b>	<b>(569)</b>	<b>1 791</b>

**NOTE N° 10 - COMPTE DE REGULARISATION ACTIF**

En milliers d'Euros	31.03.2022	31.03.2020
Autres charges comptabilisées d'avance	2	6

## **PASSIF**

### NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'Euros	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.03.2021	150.250	4.584	1 115	5 699
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ❶		(2 503)	(2.503)
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 31.03.2020	113 691	4 584	(1 388)	3 196
Reprise provision réglementée				
RESULTAT DE LA PERIODE			(507)	(507)
SITUATION NETTE AU 31.03.2022	113 691	4 584	(1 895)	2 689

❶ Se répartissant en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA  
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

### NOTE N° 12 – PROVISIONS

#### NOTE N° 12.1 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'Euros	31.03.2021	Dotation	Reprise	31.03.2022
CONTENTIEUX	5			5
CHARGES				
TOTAL (1)	5			5

La provision pour risque correspond à la franchise d'assurance d'un litige en cours.

#### NOTE N° 12.2 - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Non applicable (cf § 1.1.2)

**NOTE N° 13 – PASSIF COURANT**

En milliers d’Euros	31.03.2021	VARIATION NETTE	31.03.2022
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	77	(10)	67
DETTES FISCALES ET SOCIALES	95	(23)	72
AUTRES DETTES ET DIVERS	5	-	5
	<b>177</b>	<b>(33)</b>	<b>144</b>

**NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS HORS BILANS**

En milliers d’Euros	31.03.2021	Annulation	Nouveau	31.03.2022
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES	0	-	-	0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES	0	-	-	0

## **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

### **COMPTE DE RESULTAT**

#### **NOTE N° 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDES HORS TAXES ET AUTRES PRODUITS**

Les autres produits correspondaient jusqu'au 31 mars 2019 principalement aux loyers perçus sur les maisons occupées non encore cédées.

#### **NOTE N° 16 – DOTATIONS ET REPRISES / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION**

En milliers d'Euros	<u>31.03.2020</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises / Sorties immobilisat°</u>	<u>31.03.2021</u>
1. <u>Amortissements (net)</u>	7	-	-	7
2. <u>Provisions</u>				
. Clients	-	-	-	-
. Risques et charges	5	-	-	5
. Engagements de retraite	-	-	-	-
Total Provisions	5	-	-	5

#### **NOTE N° 17 - RESULTAT NON COURANT**

Le résultat non courant est bénéficiaire de **-62 K€**. Il correspond d'une part à des dégrèvements d'impôts fonciers obtenus sur l'exercice et à diverses régularisations de charges et produits au titre d'exercices antérieurs.

#### **NOTE N° 18 - IMPOTS SUR LES BENEFICES**

**18.1 - F.S.D.V.** a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2000, renouvelé les 1<sup>er</sup> janvier 2005, 1<sup>er</sup> avril 2010 et 1<sup>er</sup> avril 2015).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1.2.2).

Les Impôts Différés Actif et Impôts Différés Passif font l'objet d'une compensation et n'apparaissent donc pas au bilan consolidé lorsqu'ils sont de même montant.

#### **NOTE N° 19 - IMPOTS DIFFERES**

##### **19.1 - Montant des reports déficitaires en intégration fiscale.**

Montants cumulés au 31 mars 2022 des déficits ordinaires en intégration fiscale : **20.2 M€**



**19.2 – Carry back (report en arrière de déficit)**

La société F.S.D.V., tête d'intégration fiscale, a constaté un report en arrière de son déficit d'intégration au 31 mars 2021 de 488 K€ pour un montant de 122 K€.

**NOTE N° 20 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION**

En milliers d'Euros	31.03.2022	31.03.2021
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES CONSOLIDEES	(747)	(830)
ANNULATION ECART DE REEVALUATION SUITE CESSION	-	(3)
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	240	464
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL/SANS INCIDENCE SUR NORMES IFRS	-	-
IMPOTS DIFFERES	-	-
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL		
DIFFERENCE PV COMPTABLE ET PV NORMES IFRS (montant net)	-	(115)
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS	-	-
ANNULATION DOTATION AUX AMORTISSEMENTS / PROVISIONS (NORME IAS 40)	-	-
DIVERS	-	-
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>(507)</b>	<b>(484)</b>

**NOTE N° 21 – EFFECTIF**

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	Au 31.03.22	Au 31.03.21
<b>Cadres</b>	2	2
<b>Employés, Agents de Maîtrise</b>	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

**NOTE N° 22 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

	1/04-31/03/2022	1/04-31/03/2021
• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	236 K€	259 K€
• Rémunération attribuée aux membres du Conseil de Surveillance (1)	4 K€	3 K€

(1) Montant net au 31 mars 2021 et montant brut avant déduction des prélèvements sociaux au 31 mars 2022 correspondant à un montant net inchangé.

**NOTE N° 23 – TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	<b>2021 – 2022 PROCOMPTA</b>	<b>2020 – 2021 PROCOMPTA</b>	<b>2021 – 2022 ST HONORE PARTENAIRES</b>	<b>2020 – 2021 ST HONORE PARTENAIRES</b>
1. Contrôle légal des comptes consolidés Maison-mère	(1)	11 570	(1)	15 608
Filiales		1 469	-	-
2. Services Autres que la certification des comptes (SACC)				3 021
<b>TOTAL</b>		<b>13 039</b>		<b>18 629</b>

(1) En attente de la Lettre de mission